



SERVICE DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
annule et remplace le précédent communiqué

**FO REVENDIQUE LA GENERALISATION DE LA PRIME
TRANSPORT**

FORCE OUVRIERE revendique depuis longtemps la généralisation d'une « prime transport ».

L'incertitude permanente sur les prix des carburants qui peuvent augmenter brutalement, ajoutée à la hausse des péages d'autoroute rend cette revendication particulièrement urgente.

Cette prime doit permettre de compenser une partie du coût du transport individuel pour les salariés qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail.

La prime actuelle facultative et renvoyée à la négociation d'entreprise, est exonérée de cotisations sociales dans la limite de 200 euros. Dans les rares accords conclus sur le sujet, aucune entreprise ne dépasse ce montant, souvent le seuil n'est même pas atteint.

Pour FO, la prime transport doit être intégrée parmi les thèmes évoqués dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO). Le montant de la prime devrait être fixé au minimum à 360 euros (30 euros par mois) en cas d'absence d'accord (dispositions supplétives).

En vue de sa généralisation. FO appelle ses syndicats à demander des négociations (branches et entreprises) et à se mobiliser sur ce sujet comme sur l'augmentation générale des salaires !

Paris, le 1er février 2019

Contact :
Yves VEYRIER,
Secrétaire général
yveyvier@force-ouvriere.fr

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

141 avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14 - Tel : 01 40 52 82 00

Siret : 784 578 247 00040 – Code APE 9420Z

01.40.52.86.01